

LONGECOURT-LÈS-CULÈTRE

Les Jardins de Longecourt veulent s'agrandir

Installés depuis six ans à Longecourt-lès-Culètre, Anna et Stéphane ont présenté vendredi 10 décembre leur Gaec Les Jardins de Longecourt au député Didier Paris et à plusieurs maires du canton. L'occasion de mettre en avant les circuits courts et la consommation biologique qui ne demandent qu'à se développer.

« L'idée est d'abord de nourrir les familles aux alentours de Longecourt et de créer de la richesse sur le territoire », introduit le couple de maraichers, Anna et Stéphane Blaysat, associés au sein du groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec) Les Jardins de Longecourt.

Originaires de Haute-Savoie, les deux maraichers sont installés à Longecourt-lès-Culètre depuis 2016. Leur production est certifiée "agriculture biologique". Lors d'une visite officielle vendredi, ils ont présenté leur activité et leur idée d'agrandissement à Didier Paris, député de la cinquième circonscription de la Côte-d'Or, et à plusieurs maires du canton.

140 paniers de légumes par semaine

La ferme des Jardins de Longecourt s'étend sur 11 hectares, dont 3,5 sont destinés au maraichage. Chaque semaine, le couple réalise 140 paniers de légumes et travaille avec quatre associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap). « On collabore avec trois Amap hebdomadaires avec une vente à la ferme le jeudi. Et une fois par mois le vendredi, on réalise une cinquantaine de paniers avec l'Amap du collège, portée par les élèves et les enseignants. Il y a un avantage économique à travailler avec ces associations, cela permet au Gaec de garantir un nombre exact de paniers », explique Stéphane Blaysat.

Depuis cette année, toutes les commandes s'effectuent par In-



Le député Didier Paris et des maires du canton en visite aux Jardins de Longecourt d'Anna et Stéphane Blaysat. Photo LBP/M. M.

Les producteurs de plantes aromatiques et médicinales, Brin d'Ortie également à l'honneur

Durant cette visite officielle, Julie et Aurélien ont présenté leur exploitation de production de plantes aromatiques. Le couple installé à Longecourt il y a six ans y a créé sa ferme Brin d'ortie, dédiée à la production/transformation et cueillette sauvage de plantes aromatiques et petits fruits.

Ils cultivent un jardin aromatique et floral de 5 000 m². Le couple travaille uniquement sur de petites surfaces et réalise de la cueillette sauvage dans un rayon de 40 km autour de la ferme.

« Tous nos produits sont transformés. Aucune plante fraîche ou en vrac n'est vendue. Comme Stéphane et Anna, on travaille en circuit court. On part de zéro. Aurélien m'a rejointe en 2019 dans cette aventure et depuis on fait beaucoup de marchés et foires pour se faire connaître. On travaille désormais avec plus de 40 points de vente autour de Dijon, de la petite épicerie aux grandes enseignes. À Longecourt, il y a quelques fermes biologiques, ce qui nous aide à réaliser nos cueillettes de mûres dans les haies des prés, d'orties ou encore de la fleur de sureau », raconte Julie, productrice de plante aromatique et médicinale de Brin d'ortie.



Stéphane Blaysat et Anna Caillerie des Jardins de Longecourt (à gauche) et Aurélien et Julie Gros de Brin d'Ortie.

Photo archives LBP/Mélanie MELLIER

« Quand le chiffre d'affaires du Gaec aura atteint 100 000 €, on sera en mesure de se verser un Smic. »

Anna Blaysat, maraîchère

ternet via un système de drive. « Les clients passent leur commande et viennent la récupérer le jeudi soir à la ferme. Cette semaine par exemple, il y en avait presque 150 à la vente. Depuis notre installation dans la commune, on a essayé de se regrouper un maximum avec plusieurs producteurs du coin. Comme ça, les clients trouvent toutes sortes de produits comme du pain, des œufs, des plantes aromatique ou médicinales... », développe Anna Blaysat.

Ce rendez-vous a permis d'aborder les enjeux du métier de maraîcher dont le modèle économique n'est pas encore rentable pour le couple. « Quand le chiffre d'affaires du Gaec aura atteint 100 000 €, on sera en mesure de se verser un Smic », précise Anna. « Il y a souvent un regard très idéalisé du métier, mais il est important de mentionner que le retour sur investissement par rapport au temps de travail effectué est inexistant. Évidemment, on adore notre métier et on l'a choisi parce que cette vie nous convient, mais ce n'est pas toujours facile », confie le maraîcher au député Didier Paris pour qui cette visite permet « d'accompagner les entreprises, d'appréhender leurs besoins, pour les soutenir dans leur projet ».

Un projet à 50 000 €

Pour continuer l'aménagement du bâtiment, le couple a sollicité les collectivités : « Grâce à une subvention, on a investi dans une chambre froide. En cette période hivernale, elle nous permet de rentrer la majorité des légumes dès novembre pour éviter qu'ils soient dans les champs et s'abîment », indique Stéphane Blaysat.

Les deux maraichers veulent continuer de s'agrandir et sollicitent la communauté de communes du Pays d'Arnay-Liernais ainsi que la Région pour l'aménagement d'un quai logistique et de chargement.

« Ce système nous permettrait de faciliter les déplacements. Le montant du projet s'élève à 50 000 € et comprend la partie chargement et l'acquisition d'un nouveau camion de livraison. Le couple attend également de savoir s'il bénéficiera du plan relance agricole pour ce projet.

Maud MIGNOTTE

UN AGENDA QUI MET EN AVANT LES PRODUCTEURS LOCAUX

Depuis plusieurs années, un agenda regroupant les différents producteurs locaux du pays d'Arnay-Liernais paraît sur le territoire. Une initiative portée par l'Union commerciale industrielle et artisanale du Pays d'Arnay-Liernais (Ucia). Lors du conseil communautaire du 30 novembre, le président de l'intercommunalité Pierre Poillot a proposé aux élus de réaliser et d'imprimer l'agenda 2022.

Le document servirait d'annuaire pour les partenaires locaux et de *vade-mecum* pour les habitants. « Il est très apprécié et attendu par la population du territoire », confie le président. La commune d'Arnay-le-Duc envisage

une subvention à l'association. Et la com'com soutiendra le projet via l'enveloppe du fonds régional des territoires (FRT).

« Le coût global de l'opération pour 96 pages imprimées s'élève à 9 000 € pour 2 000 exemplaires et à 10 080 € pour 3 000 exemplaires », développe Pierre Poillot, qui propose un « casier dédié aux producteurs locaux ».

Un « casier » à Arnay pour commencer

« L'idée de la communauté de communes est de centraliser les produits des producteurs du territoire en un seul lieu pour éviter que les habitants soient obli-

gés d'aller de ferme en ferme. Le casier serait pour l'instant prévu uniquement à Arnay-le-Duc. »

Concrètement, installé dans une école de la commune, il fonctionnerait grâce à un système de click and collect. Une étude pour observer la circulation dans le quartier de l'école est en cours.

« Ce projet serait globalement financé par l'ensemble de la collectivité via le fonds régional des territoires, soit 3 € par habitant de la com'com et 7 € provenant de la Région », précise Benjamin Leroux, maire d'Arnay-le-Duc.

Des actions parallèles pour le développement numérique pourraient également être mises en place.